

État-major des Armées
État-major de zone de défense de Marseille
Commandant de la zone terre Sud

Marseille, le *20.04.2025*
N° *143* /ARM/EM/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry Laval
Commandant de la zone terre Sud

à

Madame la Directrice
Direction départementale des territoires et de la mer
des Pyrénées orientales

OBJET

: Avis du ministère des Armées sur la demande de PC 06613624P0105.

REFERENCES

- a) consultation des personnes publiques du 13/12/2024 ;
- b) avis technique de l'USID de Carcassonne du 09/01/2025 ;
- c) article D5131-12 du code de la Défense.

Par courrier de référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande de permis de construire portant sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, déposée par la SAS Photosol développement, située lieu-dit Haut Vernet et Mas Cosotes, sur la commune de Perpignan.

L'instruction du dossier par nos services techniques compétents (b) ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées.

En conséquence et dans le cadre de ses prérogatives (c), le commandant de zone terre Sud, représentant du Ministre auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales pour les questions d'urbanisme, n'émet aucune objection à la réalisation de ce projet.

Par ordre,

Le lieutenant-colonel ~~Franck Amata~~
chef du bureau ~~Infrastructure~~